



Ambassade de France en Roumanie
Service de coopération et d'action culturelle

Lettre d'information de la Coopération décentralisée franco-roumaine

1. PRÉPARATION DES ASSISES DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

⇒ Mise en place du comité de pilotage roumain

Le 26 mars dernier, le comité de pilotage roumain des Assises s'est réuni pour la première fois à Bucarest, en présence de représentants du Ministère de l'Intérieur et de la réforme administrative, des principales associations de collectivités roumaines et de l'Ambassade de France en Roumanie.

Le comité de pilotage a partagé le choix des thèmes des Assises, en particulier l'intercommunalité et la gestion de services publics locaux.

Les associations de collectivités locales roumaines se chargeront de mobiliser leurs membres en veillant particulièrement à ce que les petites communes puissent participer aux Assises.

⇒ Réunion du Comité technique français, 26 avril 2007

Le comité technique qui s'est réuni le 26 avril dernier a décidé d'accorder une place plus importante à l'évolution des partenariats franco-roumains. Ce thème fera l'objet d'une séance plénière.

Des ateliers permettront d'aborder plus précisément cinq thèmes :

- les nouveaux partenariats
- l'eau et les services publics à la population
- l'intercommunalité
- la cohésion sociale
- la démocratie participative

La réunion du Groupe Pays Roumanie à Cités Unies France le 22 mai dernier a permis de préciser ces thèmes. Ces derniers éléments seront repris dans la prochaine lettre d'information.

⇒ Réunion préparatoire sur la gestion des services publics locaux

L'Ambassade de France organisera à Iasi, les 19 et 20 juin prochains une réunion sur le thème de la gestion durable des services publics locaux, notamment dans le domaine de l'eau.

Cette réunion a pour objectifs de présenter les différents modes de gestion des services publics locaux en Roumanie et de souligner le rôle que peuvent jouer les collectivités françaises auprès de leur partenaire roumain sur ce thème.

Les conclusions de cette réunion seront présentées dans la prochaine lettre d'information.

A noter que du 20 au 22 juin se déroulera à Bucarest le salon « Expo Apa » qui est une exposition spécialisée dans le domaine de l'alimentation en eau, de l'assainissement et de l'épuration des eaux. Organisé chaque année, cet événement réunit les acteurs majeurs dans le domaine de l'eau au niveau national et international. Cette année l'accent sera bien évidemment mis sur l'accès aux fonds structurels européens.

⇒ Conférences sur les partenariats publics-privés

La Mission économique de Bucarest organise un cycle de conférences sur les partenariats publics-privés (PPP). La première d'entre elles a eu lieu le 17 avril dernier sur le thème des infrastructures de transport.

Le développement des infrastructures de transport constitue un enjeu primordial pour la Roumanie. Ainsi, jusqu'en 2013, 13 milliards d'euros devraient être destinés à la construction de 1800 kilomètres d'autoroutes. Le recours au PPP peut permettre de compléter les autres sources de financements tels que l'emprunt, la fiscalité et les fonds européens. La Roumanie vient ainsi d'adopter un cadre juridique sur les concessions (Ordonnance 34/2006, Décision du Gouvernement 71/2007) pour faciliter le

recours aux PPP. Cette nouvelle législation doit maintenant être mise en œuvre.

Durant ce colloque, plusieurs cas pratiques ont été présentés concernant les modalités de financement et le montage juridique, y compris par des collectivités locales, de projets (transport urbain et ferroviaire, aéroports, routes et autoroutes).

La prochaine conférence aura lieu à Bucarest le 6 juin sur le thème de la gestion et du traitement des déchets.

⇒ **Pour plus de renseignements**

Vous pouvez contacter la Mission économique de Bucarest, roxana.sararu@missioneco.org

2. NOMINATIONS, ÉLECTIONS

⇒ **Ministère de l'Intérieur et de la Réforme administrative**

Suite aux récents changements ministériels, le Ministère de l'Administration et de l'Intérieur est devenu le Ministère de l'Intérieur et de la Réforme administrative.

Monsieur Cristian DAVID a remplacé Monsieur Vasile BLAGA au poste de Ministre de l'Intérieur.

Monsieur Marian PETRACHE a succédé à Monsieur Mircea Nicu TOADER au poste de Secrétaire d'Etat aux collectivités locales.

⇒ **Autorité nationale pour la protection des droits de l'enfant**

Mariela NEAGU devient la nouvelle Présidente de l'Autorité nationale pour la protection des droits de l'enfant (ANPDC). Mariela NEAGU travaillait auparavant à la délégation de la Commission européenne en Roumanie.

3. PROGRAMMES EUROPÉENS

⇒ **POS renforcement de la capacité administrative**

Le Gouvernement roumain a approuvé en février 2007, le Programme Opérationnel Sectoriel de Renforcement de la Capacité Administrative (POS RCA) qui vise notamment à soutenir les efforts de modernisation de l'administration publique roumaine.

Le montant consacré à ce programme pour la période 2007-2013 est de plus de 244 millions d'euros (85% de cette somme venant de l'Union européenne – Fonds social européen – et 15% de l'Etat roumain).

Le Ministère de l'Intérieur et de la Réforme administrative est l'autorité de gestion compétente pour ce programme.

Le POS RCA comporte 2 axes prioritaires :

•axe 1 : gestion au sein de l'administration :

- amélioration du processus de décision,
- augmentation des responsabilités de l'administration,
- amélioration de l'efficacité d'organisation

•axe 2 : qualité et efficacité des services publics :

- soutien au processus de décentralisation,
- amélioration de la qualité des services,
- amélioration de la capacité d'absorption des fonds structurels

Les bénéficiaires de ce programme seront les institutions publiques (ministères, autorités publiques locales, ...).

A ce POS s'ajoutent six autres programmes opérationnels (environnement, développement régional, transports, ressources humaines, croissance et compétitivité économique, assistance technique) qui doivent prochainement être approuvés par la Commission européenne.

⇒ **Plans Régionaux de Gestion des Déchets**

Depuis avril 2007, huit Plans Régionaux de Gestion des déchets (PRGD) sont mis en place dans chacune des régions de développement de la Roumanie. Ces plans doivent permettre de lutter contre la pollution, améliorer la santé publique et promouvoir le développement durable grâce à une meilleure coopération entre les autorités régionales, les collectivités locales, les citoyens et les entreprises.

Les Plans Régionaux serviront de support pour la mise en place de projets européens dans le cadre du Programme opérationnel sectoriel Environnement.

4. PROJETS FRANCO-ROUMAINS

⇒ **Quimper**

Du 8 mai au 16 mai derniers, une délégation de la ville de Quimper s'est rendue en Roumanie pour discuter avec son

partenaire, Santamaria Orlea, des projets qu'ils conduisent ensemble dans le domaine agricole et de l'intercommunalité.

⇒ Conseil régional du Limousin

Une délégation du Conseil régional du Limousin conduite par Gérard Vandembroucke, Vice-président du Conseil régional, s'est rendue dans le judet de Bacau en avril dernier. Cette mission a permis de conforter les échanges entre ces deux collectivités dans les domaines agricoles, culturels, éducatifs et de la gestion des fonds structurels.

⇒ Energie-Cités

Les 26 et 27 avril derniers, le réseau européen Energie-Cités a organisé sa conférence européenne annuelle à Brasov. Energie-Cités est un réseau de collectivités locales européennes dans le domaine de l'énergie et a son siège à Besançon.

Une dizaine de collectivités françaises ont participé à cette conférence dont le thème portait sur les stratégies de communication à même de changer les comportements en matière de consommation d'énergie.

A l'issue de cette conférence, l'Ambassade de France va engager un travail avec le réseau roumain « Orase Energie in Romania » qui coordonne l'action des collectivités roumaines dans le domaine de l'énergie. Ce partenariat visera à encourager les échanges d'expériences entre collectivités locales françaises et roumaines sur le thème de l'efficacité énergétique.

⇒ Pour plus de renseignements

www.energie-cites.org et www.oer.ro

⇒ Nouvelles coopérations franco-roumaines

• Haute Saône / Hunedoara

Des contacts ont été noués entre le Conseil général de Haute Saône et le Conseil de Judet d'Hunedoara afin de travailler notamment sur le thème de l'intercommunalité.

• Cabestany / Cumpana

La commune de Cabestany (Pyrénées orientales) s'est rapprochée de la commune de Cumpana (judet de Constanta) en vue de développer des échanges entre les jeunes des deux communes, mais également pour appuyer la mise en œuvre d'une politique de la jeunesse dans la commune de Cumpana.

⇒ Bases de données

• L'Association des villes de Roumanie (AOR) a commencé un recensement des jumelages mis en œuvre par les villes roumaines, notamment avec des villes françaises. Il apparaît que les villes françaises sont les premiers partenaires des villes roumaines.

⇒ Pour plus de renseignements

[http://www.aor.ro/documente/noutati/Evaluare_chestionar_1_\[1\].doc](http://www.aor.ro/documente/noutati/Evaluare_chestionar_1_[1].doc)

Vous pouvez également contacter Alexandru Petrovici (alex.petrovici@aor.ro) pour compléter cette étude.

• L'Association des Municipalités de Roumanie (AMR) a, elle aussi, mis en ligne une base de données des coopérations que les collectivités roumaines ont avec des collectivités étrangères.

⇒ Pour consulter cette base de données

<http://www.amr.ro/membri.infratiri.amr>

• Vous pouvez également consulter et mettre à jour la liste des coopérations décentralisées franco-roumaines sur le site de la Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD) :

www.diplomatie.gouv.fr/cncd

5. RECHERCHE DE PARTENARIATS

La commune de Francesti, dans le département de Valcea, souhaiterait engager une coopération avec une collectivité française dans les domaines économiques et culturels. Francesti compte environ 1000 habitants.

Clause de non responsabilité :

L'Ambassade de France s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Éditeur : Ambassade de France - Service de coopération et d'action culturelle
Adresse : Str. Emile Zola, nr 6 – Sector 1 – Bucarest 011847 - Roumanie

Directeur de la publication :
Henri LEBRETON, Conseiller de coopération et d'action culturelle

Rédaction :
Aurélien RICHARD, Chargée de mission à la coopération décentralisée et non gouvernementale (aurelien.richard@diplomatie.gouv.fr)
Stanislas HUBERT, Assistant technique régional pour la coopération décentralisée et non gouvernementale, (stanislas.hubert@diplomatie.gouv.fr)

- ANNEXE -

Compte-rendu du séminaire sur l'intercommunalité
**« Autorités locales : pourquoi et comment s'associer ?
Les enjeux de l'intercommunalité en 2007 »**

Sibiu, 5-6 mars 2007

Les 5 et 6 mars derniers, l'Ambassade de France en Roumanie a organisé à Sibiu, une réunion sur l'intercommunalité et ses enjeux en Roumanie. Cette réunion a permis d'engager un réel débat sur les structures intercommunales en mettant en perspective leur développement avec l'expérience française. Cette réunion, préparée en partenariat avec le Ministère roumain de l'Intérieur et de la réforme administrative, s'inscrit dans le cadre de la préparation des Assises de la coopération décentralisée à Nantes en novembre 2007.

Le processus d'associations entre collectivités locales est encore peu développé en Roumanie. Néanmoins, l'enjeu de l'intercommunalité commence à être perçu par les élus roumains qui y voient non seulement un moyen pour améliorer la gestion de leur service à la population, mais également l'opportunité de constituer un échelon adéquat pour la gestion des fonds européens.

Il convient de préciser préalablement qu'en Roumanie, on ne parle pas d'«intercommunalité» mais d'« associations intercommunales»¹.

Il existe actuellement en Roumanie deux formes d'associations entre autorités locales :

- **les associations de développement intercommunautaire** qui sont, selon la loi, des structures ayant une personnalité juridique de droit privé, créées par les autorités locales pour la mise en œuvre en commun de projets de développement d'intérêt zonal ou régional ou la prestation en commun de services publics.

La législation actuelle mentionne plusieurs fois les associations de développement intercommunautaire, créant même parfois des confusions quant à leur intitulé. Ainsi, la loi 286/2006 parle d'associations de développement *intercommunales*, alors que dans la loi 51/2006 sur les services publics il est question d'associations de développement *communales*.

- **les zones métropolitaines** qui sont définies comme « une association de développement intercommunautaire créée sur la base d'un partenariat entre la capitale de la Roumanie ou les municipalités de rang 1² et les collectivités environnantes » (loi 286/2006 de l'administration publique locale).

D'après une étude récente du Ministère roumain de l'Intérieur et de la réforme administrative, il existe près de 280 coopérations intercommunales. Mais une fois créées, ces associations ont de grandes difficultés pour fonctionner à cause principalement du manque de ressources financières et de l'implication inégale des membres dans leur fonctionnement. Les Zones métropolitaines sont, quant à elles, au nombre de 3 mais devraient prochainement passer à 12.

La Roumanie a récemment engagé un chantier législatif visant à inciter les communes et les villes roumaines à se regrouper au sein d'« associations de développement intercommunales ». Mais la question du statut des associations (de

¹ Plusieurs de ces analyses sont tirées d'une étude réalisée pour le compte du Service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France par l'organisme roumain IPP (Institut pour les Politiques publiques)

² Municipalité d'importance nationale, ayant une influence potentielle au niveau européen (loi 351/2001)

droit public ou de droit privé) reste encore à préciser car elle oppose le gouvernement et les collectivités locales en Roumanie. Ces dernières souhaitent que les structures intercommunales soient de droit public, alors que le gouvernement veut que ces associations gardent une personnalité juridique de droit privé et d'utilité publique, comme c'est le cas actuellement.

Dans le cadre de leur coopération décentralisée, les collectivités françaises échangent de plus en plus avec leurs partenaires roumains sur le thème de l'intercommunalité. L'expérience française en matière d'intercommunalité peut constituer, pour la Roumanie, un exemple à suivre dans ce domaine. En effet, près de 90% du territoire français appartient à un groupement de communes. Même si la Roumanie compte beaucoup moins de communes que la France (environ 3500 contre plus de 36000), l'organisation territoriale de ces deux pays est proche. Lors de la conférence de Sibiu, les collectivités locales françaises ont pu présenter leur modèle intercommunal avec ses faiblesses et ses réussites.

Eu égard aux enjeux que représente l'intercommunalité en Roumanie et compte-tenu de l'implication croissante des structures intercommunales françaises en Roumanie, cette question sera un des thèmes majeurs des prochaines Assises de la coopération décentralisée franco-roumaines à Nantes en novembre.